

Le FISAC

FONDS D'INTERVENTION POUR LES
SERVICES, L'ARTISANAT ET LE
COMMERCE

Le Fonds d'Intervention pour les Services l'Artisanat et le Commerce (FISAC)

- Outil d'accompagnement des évolutions économiques et sociales de l'artisanat, du commerce et des services, créé par la loi du 31 décembre 1989
- réformé dans le cadre de la LME du 4 août 2008 :
 - ➔ pour accompagner la nouvelle politique d'aménagement commercial, initiée par cette loi,
 - ➔ dynamiser et développer l'économie de proximité, notamment dans les territoires ruraux et urbains impactés par les mutations économiques et sociales, pour renforcer l'attractivité des territoires modernisés et

Financement et interventions

Depuis la loi de finances pour 2003, le montant des dotations ouvertes au titre du FISAC est affecté au budget général de l'État : 100 M€ pour l'année 2010.

Les dotations relatives au FISAC sont déléguées au Régime Social des Indépendants (RSI) pour leurs paiements.

Opérations territoriales

➤ Modalités d'intervention :

Subventions aux collectivités territoriales ou à des personnes morales de droit public jusqu'à 30 % pour des actions d'investissement et 50 % pour des actions de fonctionnement.

Subventions à des entreprises économiquement viables.

Incitation et soutien à des initiatives locales, associant les collectivités territoriales, les chambres consulaires, les associations professionnelles et les entreprises

Environ 4 M€ par an sur la région
Pays de la Loire



➤ Principaux champs d'intervention :

➔ Opérations individuelles et d'aménagement en milieu rural dans les communes de moins de 3000 habitants

Opérations territoriales (suite)

➔ Opérations collectives de modernisation en milieu rural dans les pays, groupements de communes, bassins d'emplois, avec les ORAC

➔ Opérations collectives de modernisation en milieu urbain avec les opérations urbaines de développement dans les communes de plus de 3000 habitants



Opérations individuelles et d'aménagement en milieu rural

Réhabiliter, moderniser un équipement de proximité indispensable et réhabiliter les centres bourgs dans les communes de moins de 3 000 habitants (maîtrise d'ouvrage publique)

➤ Investissements éligibles :

- Acquisition de locaux d'activité,
- Modernisation et sécurisation des entreprises,
- Accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite,
- Aménagement des abords commerciaux,
- Signalétique commerciale,
- Stationnement de proximité,
- Halles et marchés, restructurations de centres commerciaux de proximité.

Taux maximum : 30 % à 40 % des coûts HT
Subvention plafonnée à 400 000 € par projet

Opérations collectives de modernisation en milieu rural - ORAC

Moderniser les TPE par la mise en œuvre coordonnée d'aides indirectes collectives et d'aides directes individuelles dans les pays, groupements de communes, bassins d'emplois

➤ En fonctionnement :

Études, recrutement d'un animateur, animations commerciales, actions de communication, des actions collectives en raison de l'exécution de travaux publics, ...

Taux maximum : 50 % des coûts HT - Subvention plafonnée à 400 000 €/tranche

➤ En investissement :

Achat de locaux d'activité, signalétique commerciale, modernisation halles et marchés, centres commerciaux, équipements structurants pour le commerce et l'artisanat (rues, parkings, stationnement ...), modernisation des entreprises...

Taux maximum : 30 % des coûts HT - Subvention plafonnée à 400 000 €/tranche

Opérations collectives de modernisation en milieu urbain - Opérations urbaines de développement

Associer le développement du commerce, de l'artisanat et des services et le réaménagement urbain dans les communes de plus de 3 000 habitants

➤ En fonctionnement :

Études, intérêts d'emprunt contractés pour l'acquisition de fonds de commerce, actions collectives en raison de l'exécution de travaux publics, animations commerciales, communication, animateur

Taux maximum : 50 % des coûts HT - Subvention plafonnée à 400 000 €/tranche

➤ En investissement :

Achat de locaux d'activité, signalétique commerciale, modernisation halles et marchés, centres commerciaux, équipements structurants pour le commerce et l'artisanat (rues, stationnement ...), modernisation des entreprises

Taux maximum : 30 % des coûts HT - Subvention plafonnée à 400 000 €/tranche

Zones sensibles (ZUS et ZFU) : taux majorés à 80 % en fonctionnement et 40 % en investissement

Aides directes aux entreprises (sous réserve d'une participation identique des collectivités concernées)

Aider les TPE dans leurs investissements de modernisation et de développement

- Rénovation de vitrines
- Investissements relatifs à la modernisation des locaux d'activité y compris les équipements professionnels et les véhicules de tournées

Taux maximum : 30 % des coûts HT

- Équipements destinés à la sécurité des entreprises
- Aménagements d'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite

Taux maximum : 40 % des coûts HT

Dépense subventionnable limitée à 75 000 € par entreprise

Subvention plafonnée à 30 000 € par entreprise

Chiffre d'affaires annuel HT de l'entreprise inférieur à 1M€.

Une évaluation probante des interventions du FISAC

Opérations rurales individuelles :

➤ taux de survie des entreprises aidées au niveau national :

* 93,4 % 3 ans après (74,4 % pour les entreprises comparables non aidées)

* 91 % 5 ans après (61,9 % pour les entreprises comparables non aidées)

➤ taux d'impact communal en Mayenne : 82 communes subventionnées au moins une fois pour au moins un projet, soit 34,4 % des communes de moins de 2000 habitants pour la période 1977 à 2009 (taux d'impact régional : 42,6 %)

Une évaluation probante des interventions du FISAC (suite)

Opérations de restructuration de l'artisanat, du commerce et des services (ORAC) : au cours de la période 2002 - 2009 (situation au 31/03/2010)

- 1050 entreprises subventionnées au niveau régional dont 237 en Mayenne (ORAC du Pays de Haute Mayenne et du Haut Maine et Pail)
- taux d'impact moyen : 10 % des entreprises éligibles (13,6 % dans la Haute Mayenne)
- Investissement moyen/entreprises : 31000 € (35000 € dans la Haute Mayenne)
- Subvention moyenne/entreprise : 7400 € (8300 € dans la Haute Mayenne)
- Effet de levier financier du FISAC/financement public : X 2,5

Opérations urbaines de développement et ORAC

- capacité d'adaptation du FISAC aux situations locales
- élément structurant et fédérateur du partenariat local pour l'élaboration d'un projet de territoire avec sa composante « commerce, artisanat, services »
- incitation des associations professionnelles locales à se fédérer pour organiser des actions collectives
- anticipation et amplification des investissements
- structuration de l'organisation commerciale :
 - * aménagements urbains \Rightarrow dynamisation du tissu économique
 - * impulsion et/ou relance d'actions professionnelles



FISAC

=

outil d'impulsion et
d'accompagnement

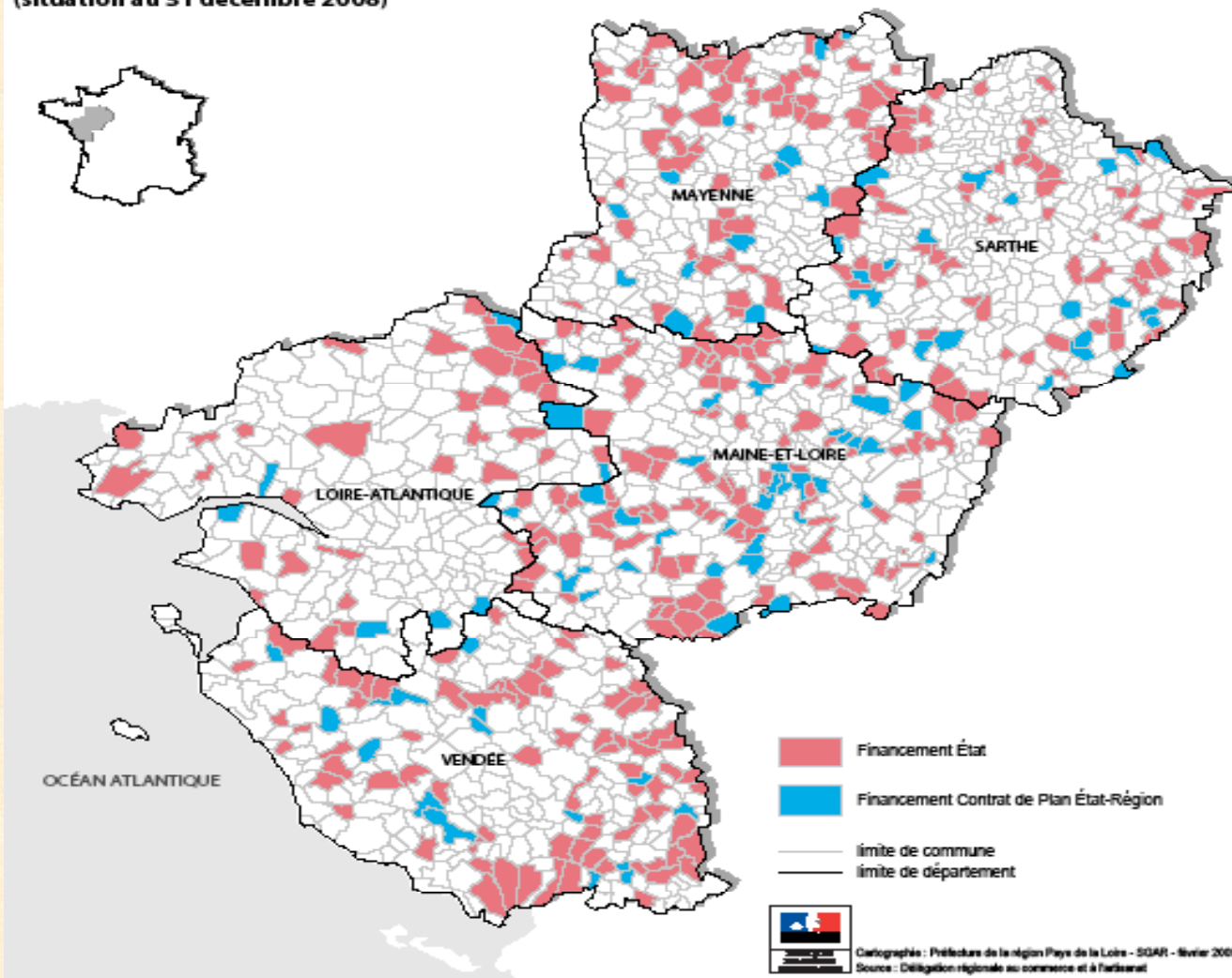
≠

« outil miracle »



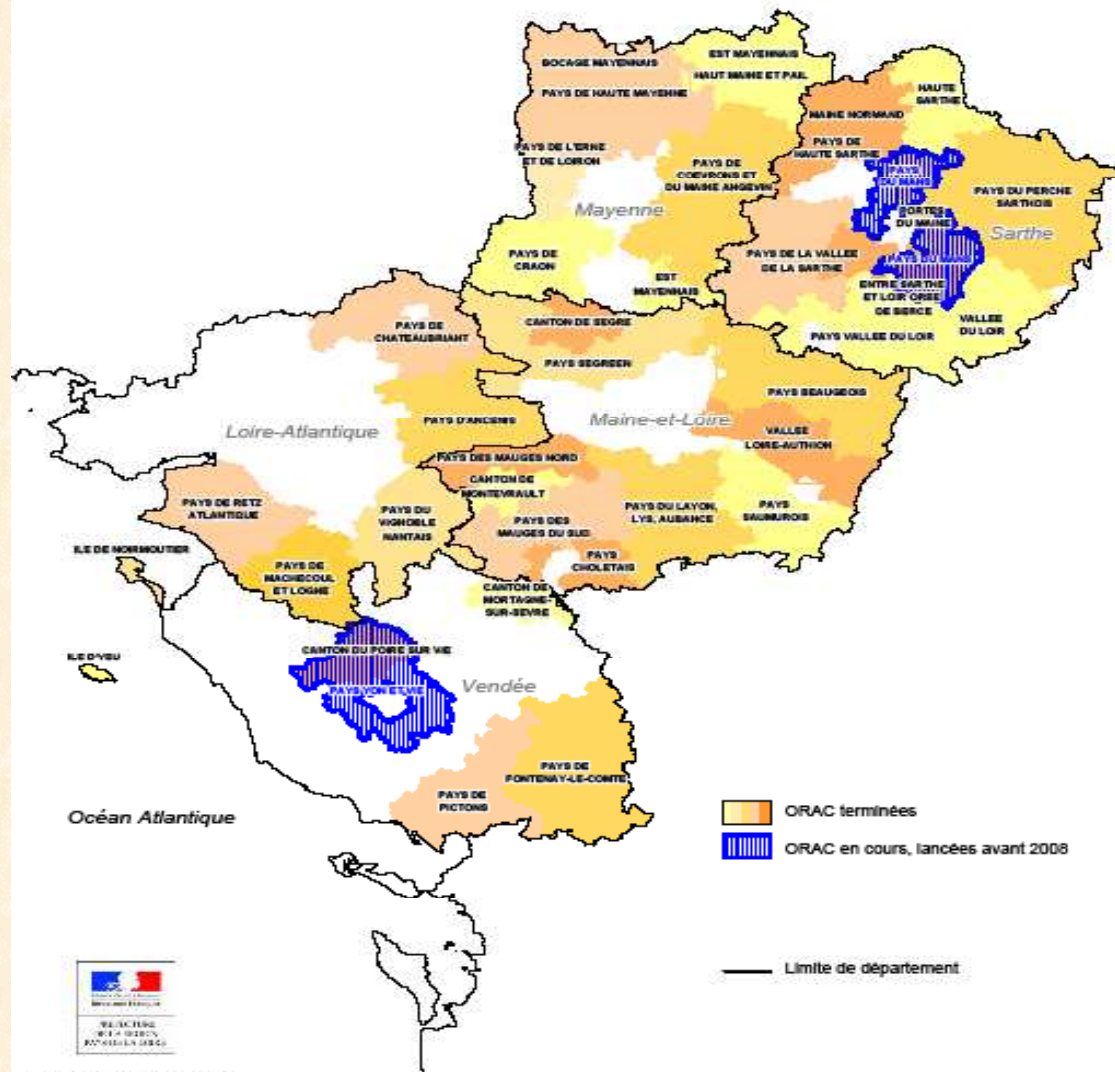
OPÉRATIONS RURALES DE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES - ÉQUIPEMENTS COMMERCIAUX ET ARTISANAUX DE PROXIMITÉ : Communes ayant bénéficié au moins une fois de l'aide de l'État (FISAC, Contrat de Plan Etat-Région, autres financements) dans la région Pays de la Loire de 1977 à 2008

(situation au 31 décembre 2008)



OPERATIONS DE RESTRUCTURATION DE L'ARTISANAT ET DU COMMERCE (ORAC)

(situation au 31 décembre 2008)

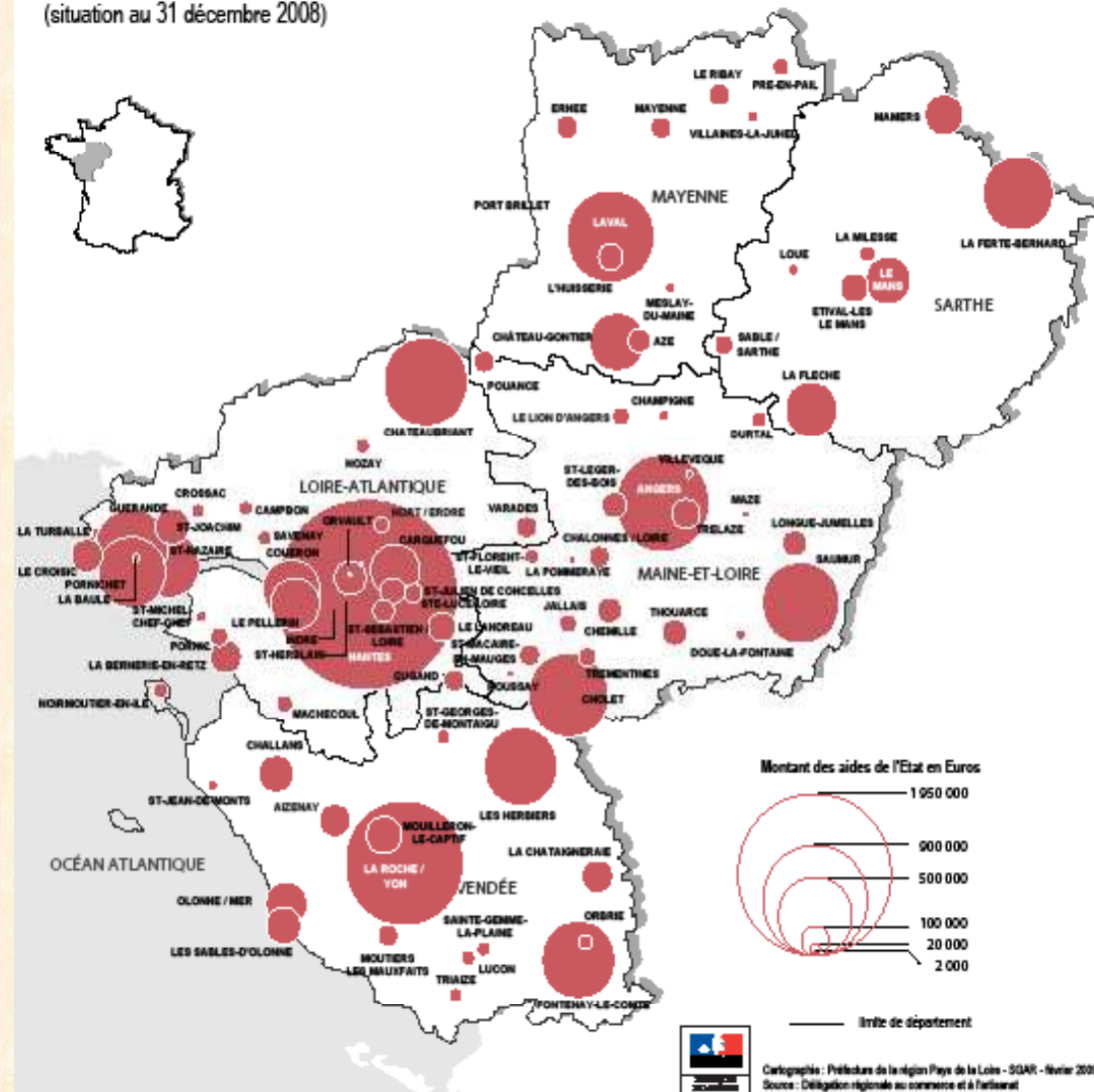



Fond de carte : © IGN - BD Cartho
Source : DRCA Pays de la Loire
Cartographie : Préfecture de la région Pays de la Loire - SGAR - Mvilar 2009

OPÉRATIONS URBAINES DE DÉVELOPPEMENT DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT ET DES SERVICES :

Communes ayant bénéficié de l'aide de l'Etat (FISAC, autres financements)
dans la région Pays de la Loire de 1990 à 2008

(situation au 31 décembre 2008)



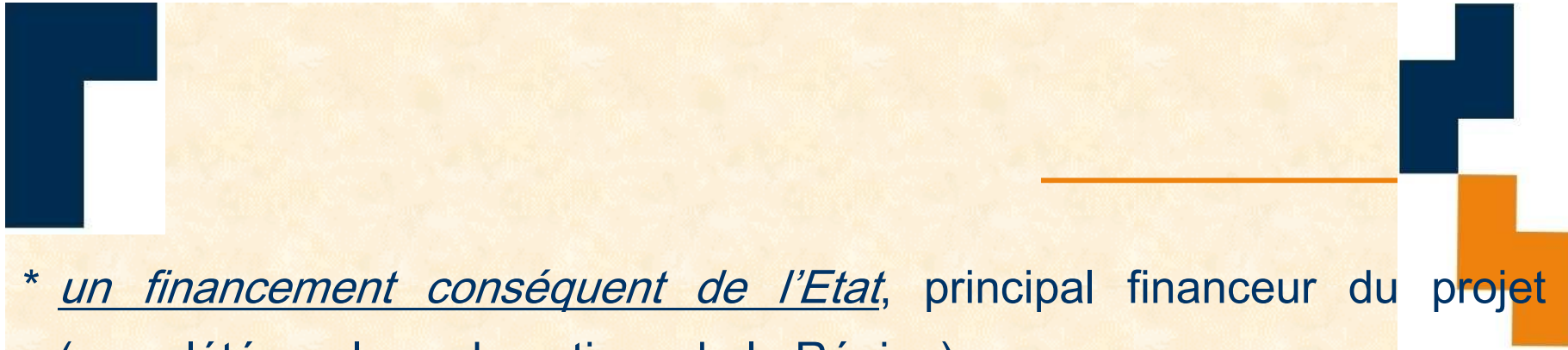


1) Opération individuelle : construction d'un bâtiment sur la commune de Cossé en Champagne pour accueillir un commerce multiservices (travaux réalisés et financés en 2009 par la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez)

* objectif : construction d'un local d'activité et aménagement des abords

- pour pérenniser les activités existantes (café, bar, tabac, presse, épicerie, dépôt de pain et de gaz) à la suite du départ en retraite du commerçant en place

- et développer de nouveaux services en restauration rapide et en épicerie




* un financement conséquent de l'Etat, principal financeur du projet (complété par les subventions de la Région) :

- 47.392 € de FISAC pour 156.000 € HT de travaux éligibles (soit 30 % de subvention complétés par de la DDR)

* résultats : cet investissement vient compléter les travaux de réaménagement du bourg réalisés auparavant pour mettre en valeur son patrimoine. Il permet à la commune de Cossé en Champagne (325 habitants) de mieux répondre aux besoins de ses habitants et des nombreux touristes attirés notamment par son église romaine du 12e siècle qui contient des peintures exceptionnelles (zone de chalandise : 1.231 habitants)





2) L'ORAC du Pays de Haute Mayenne portée par le GIPDL du Pays de Haute Mayenne de mars 2004 à septembre 2008 (la plus importante sur la période 2002-2009)

* Quelques exemples types (suite)
objectif: dynamiser l'économie du territoire en incitant les

TPE à moderniser leurs locaux
d'activité et leurs outils de production

* territoire concerné important:

- 90800 habitants
- 102 communes
- 6 communautés de communes



Quelques exemples types (suite)

* un financement de l'Etat conséquent avec un effet de levier puissant sur l'investissement et les territoires concernés :

- 613.000 € de FISAC \Rightarrow 808.000 € de financement public complémentaire (UE + Région) \Rightarrow 6.300.000 € d'investissement dans les entreprises

- effet de levier financier du FISAC/financement public : X 2 30

* des résultats positifs pour les entreprises et l'emploi :

- 169 entreprises bénéficiaires (\cong 600 actifs), soit 13,6 % des entreprises éligibles
- investissement moyen : 35.000 € HT/entreprise
- subvention moyenne : 8.300 € HT/entreprise
- principaux secteurs bénéficiaires : les services, le bâtiment et l'alimentaire
- augmentation de l'emploi salarié : + 15 %
- évolution > 0 du chiffre d'affaires : 75 % des entreprises aidées

* amélioration souhaités par les entreprises :

d'avantage d'actions collectives d'accompagnement (GPEC, transmission, formation des dirigeants, développement durable...)

Quelques exemples types (suite)



3) Opération urbaine de développement du centre ville de Château-Gontier, portée par la ville de Château-Gontier de novembre 2005 à juin 2009

* *objectif*: aménager les places du centre ville tout en renforçant l'attractivité économique et commerciale des commerces concernés :

Quelques exemples types (suite)

- aide à l'investissement urbain réalisé par la ville (place centrale et rues adjacentes) pour améliorer l'accès aux commerces
- aide à la rénovation des vitrines commerciales réalisée par les entreprises
- aide à la mise en œuvre d'actions collectives d'accompagnement des entreprises, réalisées par l'association des commerçants et artisans et les chambres consulaires (animations et promotions commerciales, démarche qualité, transmission d'entreprises...)

* un financement conséquent de l'Etat avec le FISAC permettant de mieux structurer l'organisation commerciale : 308.650 € dont :

- 209.750 € pour 1.624.000 € HT d'aménagement urbain
- 22.500 € pour 456.000 € HT de rénovation de vitrines
- 76.400 € pour 252.000 € HT d'actions professionnelles collectives

* des résultats très positifs pour l'attractivité du centre ville :

- 8 pas de porte libres repris pour une activité commerciale
- 19 rénovations de vitrines réalisées dont 13 avec l'aide du FISAC et de la ville
- sur la période 2004/2007 : 82 % des commerçants ont connu un chiffre d'affaires stable ou en progression malgré les travaux d'aménagement urbain

Contacts

- Information, conseil, expertise, instruction, animation, suivi, évaluation :

DIRECCTE - Service commerce, artisanat, services et professions libérales

Trésorerie Générale des Pays de la Loire

4 Quai de Versailles - BP 93503 - 44035 NANTES cedex 1

Tél. : 02 40 08 64 60

E-mail : joseph.coedel@dgfip.finances.gouv.fr

- Conseil, dépôt de dossier, instruction, contrôle de service fait, suivi administratif, comptable et financier :

Préfecture de la Mayenne - Direction des politiques territoriales

Bureau de l'aménagement du territoire et des financements publics

Tél. : 02 43 01 52 52

E-mail : loic.dupeux@mayenne.gouv.fr